



Le bois dans les Pays de la Loire : une filière jeune et des emplois stables

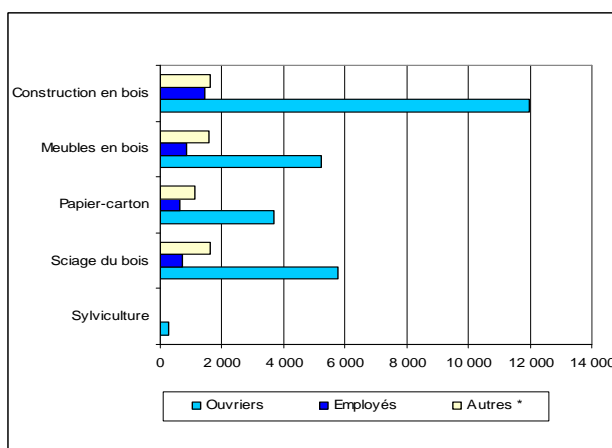
Dans les Pays de la Loire, la filière bois compte 36 000 salariés en 2011. La filière est majoritairement masculine notamment dans la construction en bois, principal segment de la filière. Elle est aussi plutôt jeune, même si certaines activités, comme l'industrie du papier-carton, emploient plus de salariés âgés. Trois quarts des salariés sont des ouvriers, généralement plus qualifiés que l'ensemble des ouvriers de la région. Ils ont plus souvent des contrats stables et perçoivent des rémunérations équivalentes à celles des autres salariés de la région.

Guillaume COUTARD (Insee)

Parmi les cinq segments qui composent le cœur de la filière, la construction en bois est celui qui offre le plus de postes salariés : 4 postes sur 10 en 2011 (*graphique 1*). Puis viennent le sciage et travail du bois ainsi que la fabrication de meubles en bois avec, pour chacun de ces segments, 2 postes sur 10. Enfin, l'industrie du papier-carton regroupe 15 % des postes salariés et la sylviculture et l'exploitation forestière seulement 1 %. Plus de la moitié des salariés de la filière travaillent en Loire-Atlantique et en Vendée (55 %). Les activités de sciage, de fabrication de meubles et l'industrie du papier-carton sont plus fréquentes dans des établissements de plus grande taille, supérieure à 50 salariés. À l'inverse, la construction en bois est une activité menée dans des établissements de plus petite taille.

1 Les ouvriers, plus nombreux dans chacun des segments de la filière bois

Répartition des salariés dans les segments de la filière bois des Pays de la Loire en 2011



* Autres : artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires.
Source : Insee, DADS 2011.

Une filière masculine et jeune

Avec 8 salariés hommes sur 10, la filière bois est majoritairement masculine (*graphique 2*). Les femmes y sont plus présentes que dans la construction régionale (11 %) mais moins que dans l'industrie régionale (30 %). En outre, cette filière ne semble pas s'orienter vers plus de féminisation puisque la part des moins de 30 ans est deux fois plus faible que celle des 50 ans et plus (10 % contre 20 %).

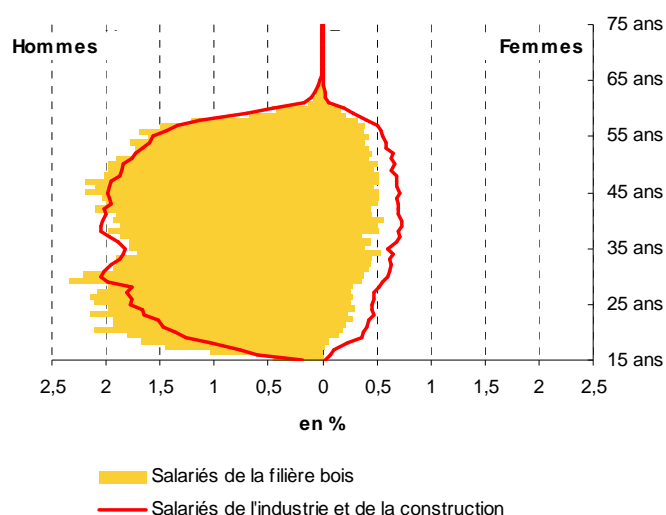
La part des hommes varie selon les activités. C'est dans la construction en bois que l'on compte le plus d'hommes (neuf hommes pour une femme), comme c'est également le cas de l'ensemble de la construction. À l'inverse, l'industrie du papier-carton emploie davantage de femmes (27 %) et dans des proportions comparables à celles de l'ensemble de l'industrie (30 % d'emplois féminins).

Avec un âge moyen de 37,7 ans (contre 38,5 pour les salariés de l'industrie et de la construction), les salariés de la filière bois sont un peu plus jeunes : 30 % des salariés ont moins de 30 ans et 21 % ont 50 ans ou plus (contre 26 % et 21 % pour les salariés de l'industrie et de la construction).

Ceux de la construction en bois sont les plus jeunes : 46 % ont moins de 30 ans contre seulement 14 % qui ont 50 ans ou plus. L'importance de l'apprentissage explique en partie la jeunesse dans la construction en bois. Les segments industriels de la filière bois, comme l'ensemble de l'industrie régionale, sont des activités où l'emploi salarié est le moins jeune : le sciage du bois et la fabrication de meubles en bois (21 % de jeunes) restent proches de l'ensemble de l'industrie. Dans l'industrie du papier-carton, seulement 13 % des salariés ont moins de 30 ans.

2 Plus d'hommes et de jeunes dans la filière bois

Pyramide des âges des Pays de la Loire en 2011



Source : Insee, DADS 2011.

Des ouvriers plus souvent qualifiés

Près de trois quarts des salariés sont des ouvriers, contre un tiers pour l'ensemble des secteurs de la région. Les ouvriers sont plus présents dans la construction en bois (80 % des salariés), plus encore que dans l'ensemble de la construction régionale (73 %). Les ouvriers sont également nombreux dans les industries de la filière bois. Le sciage du bois, les meubles en bois, et le papier-carton comptent chacun deux tiers d'ouvriers parmi leurs salariés (un peu plus que pour l'ensemble de l'industrie régionale, 63 %).

Par ailleurs, les ouvriers de la filière bois, plus jeunes et disposant d'une offre importante en formations, sont plus souvent qualifiés que l'ensemble des ouvriers de la région (70 % contre 56 %). Le taux le plus faible concerne le sciage du bois (61 %).

Les autres salariés de la filière sont pour l'essentiel des professions intermédiaires et des employés (21 %). Les professions d'employés sont, comme dans tous les secteurs, les plus féminisées (78 % sont des femmes).

Les cadres, les chefs d'entreprises ou les professions intellectuelles supérieures sont faiblement présents dans la filière bois (5 %). Les industries du papier-carton et des meubles en bois suivent la moyenne des autres industries (8 %) alors que la construction en bois se situe bien en-dessous (3 % des salariés).

Stabilité de l'emploi plus fréquente

Comme pour l'ensemble de la construction et de l'industrie, les salariés de la filière sont très souvent en contrat à durée indéterminée (81 % contre 64 % pour l'ensemble des salariés hors intérim). Si les CDI sont plus fréquents dans l'industrie du papier-carton et les meubles en bois (respectivement 90 % et 88 %), ils le sont moins dans la construction en bois (74 %).

Les jeunes occupent moins souvent un emploi en CDI que les salariés plus âgés (55 % des moins de 30 ans contre 94 % des 50 ans et plus). Pour autant, comparés à l'ensemble des jeunes

salariés de la région (hors intérim), ils bénéficient davantage de CDI (55 % contre 45 %).

Le temps de travail annuel moyen de la filière est de 305 jours contre 279 jours pour l'ensemble des salariés de la région. Dans les établissements de la construction en bois, un quart des salariés a travaillé moins de 600 heures en 2011 et 45 % moins de 1 200 heures. Enfin, c'est dans l'industrie du papier-carton que les durées de travail sont les plus longues (trois quarts ont travaillé plus de 1 200 heures) et qu'il y a moins de contrats courts.

Les salariés de la filière sont rarement à temps partiel : 8 % contre 23 % de l'ensemble des salariés de la région hors travailleurs à domicile. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (27 % contre 4 %), en particulier dans la construction (45 %) où elles ont moins souvent des postes d'ouvrières. À l'inverse, dans l'industrie papier-carton et les meubles en bois, les femmes sont le plus souvent à temps complet (84 % et 81 %).

Enfin, les jeunes sont un peu moins souvent à temps partiel que les seniors (6 % contre 11 %), sans doute en lien avec les pénibilités physiques d'emplois et les rémunérations.

Des rémunérations dans la moyenne régionale

À catégorie sociale équivalente, les salariés de la filière bois ont des salaires comparables à ceux des autres secteurs. La forte présence des ouvriers explique que la moyenne des salaires soit légèrement inférieure à la moyenne régionale (11,20 euros contre 11,80).

Cependant, certaines catégories professionnelles offrent des salaires un peu plus élevés : les cadres (22,30 euros par heure contre 21,00 en moyenne dans la région), les professions intermédiaires (14,10 contre 13,10) et les employés (10,50 contre 8,90).

Les rémunérations horaires les plus élevées sont constatées dans l'industrie du papier-carton (13,30 euros), segment comptant aussi le moins de jeunes. Les jeunes sont moins bien payés que les autres jeunes salariés (8,90 euros), en partie du fait de l'importance de l'apprentissage dans la filière (le salaire des apprentis étant nettement plus faible : 5,60 euros).

Même si l'écart de salaire horaire entre hommes et femmes est faible (0,60 euros), les femmes, à catégorie sociale égale, gagnent moins que les hommes.

Sources et définitions

Les données publiées sont issues des **déclarations annuelles des données sociales** (DADS) de l'année 2011, formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.

Un **poste** correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements (dans l'année ou à une date donnée) occupe donc deux postes.

Le concept de **poste principal** s'applique au poste le plus rémunérateur parmi les postes non annexes du salarié, soit ceux dont la rémunération est supérieure à 3 Smic mensuels et dont le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5. En raison du nombre de postes de travail de courte durée, le nombre de salariés travaillant dans la filière bois tout au long de l'année est supérieur au nombre de ceux comptabilisés en fin d'année. Ainsi en 2011, 33 250 salariés travaillent essentiellement dans les établissements de la filière et 2 500 de façon occasionnelle. Ces 35 700 salariés occupent 36 600 postes et près de 2 postes sur 10 ont moins de 600 heures.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Jean-Paul FAUR

Rédacteur en chef :
Sylvain DUVERNE

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN en cours
© INSEE Pays de la Loire
Août 2014

Pour en savoir plus :

- Julien-Levantidis M. et Jean O., [Filière bois des Pays de la Loire : le rôle central de la transformation du bois](#), Insee Pays de la Loire, *Étude*, n°135, juin 2014.
- Seguin S. et al., [La filière bois en Pays de la Loire](#), Insee Pays de la Loire, *Dossier*, n°30, mai 2008.